



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération : N° 2026-35

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt six le 27 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 avril 2026

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART, Philippe CHIKHI, Clément DEUDON, Kelly CATILLON, Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD

Absent(s) :

Paul FOIGNE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Grégory RONDIER, excusé

Secrétaire de séance :

Michel BRIDE

Commission communale des impôts directs

DÉLIBÉRATION

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- d'un maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Elle a notamment pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée la liste ci-dessous constituée :

- 1 - Michel BLAVIER
- 2 - Laurence BOUCHART
- 3 - Laurent DHUIEGE (contribuable extérieur)
- 4 - Chantal GUEGUEN
- 5 - Odile HEBERT
- 6 - Jean-Bernard LACHAMBRE
- 7 - Marie-Hélène LENOBLE
- 8 - Sylvie LOCATELLI
- 9 - Laurence MAILLARD
- 10- Francine MATHIS
- 11- Elisabeth PARENT
- 12 - Christelle PLONQUET
- 13 - Nicolas QUEDE
- 14 - Régis SEMERY
- 15- Francis MARTINACHE
- 16- Patrick FOURREZ
- 17- Catherine PIERART
- 18- Annick COTTIN
- 19- Michel PEROMET
- 20- Philippe LEVEQUE
- 21- Régis VASSEUR
- 22- Chantal BRIDE
- 23- Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE
- 24- Yves LEJEUNE

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

PROPOSE à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, telle qu'elle est établie ci-dessus, la liste de contribuables pour siéger en tant que commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Michel BRIDE

Le Maire,
Johann WERY

